

Supplément au SOP n° 218, mai 1997

**VERS UNE DATE COMMUNE
POUR LA CELEBRATION DE PAQUES**

Consultation organisée par le Conseil œcuménique
des Eglises (COE) et le Conseil des Eglises du
Moyen-Orient (CEMO)

(Alep, Syrie, 5-10 mars 1997)

**Service orthodoxe
de presse et d'information**
14, rue Victor-Hugo
92400 COURBEVOIE
Tél. 01 43 33 52 48
Fax 01 43 33 86 72

*Abonnements :
Voir en dernière page*

Document 218.A

Le SOP informe ses lecteurs sur la vie de l'Eglise orthodoxe en France et dans le monde, et fournit une réflexion sur l'actualité. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans son bulletin. L'ensemble des textes qu'il publie peuvent être librement reproduits avec l'indication de la source : SOP. Placé sous les auspices de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, ce service est assuré par la Fraternité orthodoxe en Europe occidentale.

VERS UNE DATE COMMUNE POUR LA CELEBRATION DE PAQUES

*"Le Christ, notre Pâque, a été immolé.
Célébrons donc la fête" (1 Co 5, 7-8).*

I. LES DONNEES DU PROBLEME

Arrière-plan de cette consultation

1. Au cours du XXe siècle, les Eglises se sont à nouveau senties profondément préoccupées par le problème de l'unité des chrétiens. Cette préoccupation, elles l'ont exprimée par leurs efforts pour trouver un terrain d'entente sur des questions théologiques qui les divisaient depuis longtemps. Elles ont appris à présenter de différentes manières un témoignage commun. Cependant, malgré les progrès réalisés en direction de l'unité visible, de nombreux défis demeurent. Il y a notamment une question très sensible, dont les conséquences pastorales sont considérables pour tous les chrétiens, et qu'il devient de plus en plus urgent de résoudre : c'est celle de la nécessité de trouver une date commune pour la célébration de Pâques, la fête de la résurrection du Christ. En célébrant cette fête des fêtes à des dates différentes, les Eglises donnent un témoignage de désunion sur cet aspect fondamental de la foi apostolique, compromettant de ce fait leur crédibilité ainsi que leur pertinence dans l'annonce de l'Evangile au monde. C'est une question qui concerne tous les chrétiens. En fait, dans certaines régions du monde, comme au Moyen-Orient où plusieurs communautés chrétiennes, séparées entre elles, forment une minorité au sein d'une société plus large, cette question est devenue urgente. Bien qu'elle ait déjà fait l'objet de quelques discussions, elle n'a pas encore reçu toute l'attention et tout le sérieux qu'elle mérite.

2. Bien que la question d'une date commune pour la célébration de Pâques ait été examinée à différentes époques depuis les tout premiers siècles chrétiens, elle a suscité un nouveau débat au cours de notre siècle, aussi bien dans les Eglises d'Orient que dans celles d'Occident. Elle est apparue aussi de façon significative dans la société civile. Posée à l'ensemble du monde chrétien par le patriarcat œcuménique de Constantinople dans une encyclique de 1920, la question avait été examinée par la Conférence panorthodoxe de 1923, dont la décision de réviser le calendrier provoqua malheureusement plusieurs schismes au sein des Eglises orthodoxes. A peu près à la même époque, dans certains secteurs de la société civile, notamment en Europe occidentale, une discussion s'engageait autour de la possibilité d'établir une date fixe pour Pâques : on préconisait, par exemple, le dimanche suivant le deuxième samedi d'avril, ceci pour faciliter les prévisions commerciales et l'organisation des activités publiques. De plus, des raisons utilitaires de ce type étaient avancées pour proposer l'introduction d'un

nouveau calendrier fixe. Après la deuxième guerre mondiale le contexte de ces discussions changea de plusieurs façons. Les initiatives civiles internationales reçurent peu d'écho. Les Eglises étaient particulièrement opposées à toute réforme du calendrier qui aurait brisé le cycle hebdomadaire de sept jours. Mais, d'un autre côté, de nombreuses Eglises continuaient à manifester leur intérêt pour une date commune de célébration de Pâques, qu'elle soit mobile ou fixe. Les orthodoxes sont revenus à la question pascale depuis 1961, dans le cadre de la préparation du saint et grand concile de l'Eglise orthodoxe ; la Constitution sur la Sainte liturgie du concile de Vatican II (1963) a donné une nouvelle impulsion à ce débat au sein de l'Eglise catholique romaine ; le Conseil œcuménique des Eglises (COE), lui aussi, a repris la discussion en diverses occasions depuis 1965.

3. Des avancées concrètes ont été réalisées ces dernières années au Moyen-Orient, où vivent côte à côte des chrétiens appartenant à de très nombreuses traditions différentes dans une société largement non-chrétienne. Le Conseil des Eglises du Moyen-Orient a tout particulièrement encouragé et facilité la célébration de Pâques à la même date. Le Conseil œcuménique des Eglises a repris ce sujet au cours de deux consultations récentes. La première, intitulée *"Une spiritualité chrétienne pour notre temps"* (Iasi, Roumanie, mai 1994), a proposé qu'une *"nouvelle initiative soit prise en vue d'une célébration commune de Pâques"*. Les conclusions de la seconde consultation, *"Vers la koinonia dans la célébration"* (Ditchingham, Angleterre, août 1994), sont encore plus frappantes :

"Outre le travail déjà accompli sur le baptême, l'eucharistie et le ministère [voir "Baptême, Eucharistie, Ministère. Convergence de la foi." Foi et Constitution. Conseil œcuménique des Eglises. Le Centurion/Taizé, 1982. NDLR], les Eglises doivent mettre à leur ordre du jour, en tant que questions théologiques œcuméniques, le renouveau de la prédication, la redécouverte du sens du dimanche et la recherche en vue d'une célébration commune de Pâques. Cette dernière question revêt un caractère particulièrement urgent étant donné qu'un accord – fût-il provisoire – sur une date commune pour la célébration de Pâques est le prélude de développements œcuméniques ultérieurs. Un tel accord, qui ne peut dépendre de l'idée d'une "date fixe de Pâques", devra considérer à la fois le sens le plus profond de la Pâque chrétienne, la décision de Nicée [le concile de Nicée, en 325, 1er concile œcuménique, a établi de fêter Pâques le premier dimanche suivant la pleine lune de l'équinoxe de printemps. NDLR], les traditions de l'Orient comme celles de l'Occident, la date de la Pâque juive et les sentiments des chrétiens partout dans le monde. Toutes les initiatives qui offriront l'espoir de voir des progrès sur cette importante question sont les bienvenues."

Au vu des préoccupations exprimées au cours de ces consultations, le comité exécutif du COE, réuni à Bucarest en septembre 1994, recommandait que l'Unité 1, *"tout particulièrement la section Unité ecclésiale / Foi et Constitution et la section Culte et Spiritualité prêtent une attention renouvelée à la question d'une célébration commune de Pâques, en considérant notamment le fait qu'en 2001 les dates de Pâques selon les deux calendriers, oriental et occidental, coïncideront"*.

4. La présente consultation, tenue à Alep (Syrie) du 5 au 10 mars 1997, s'est réunie pour répondre à cette demande. Organisée conjointement par l'Unité 1 du COE et le Conseil des Eglises du Moyen-Orient (CEMO), elle a rassemblé les représentants de plusieurs communions participant à la rencontre annuelle de la Conférence des secrétaires des communions chrétiennes mondiales, des représentants des Eglises orthodoxes et des Eglises orthodoxes orientales, des représentants du CEMO, ainsi que

des experts invités et des cadres du COE. Les participants ont pu apprécier l'hospitalité de l'archidiocèse syrien-orthodoxe d'Alep. Ils ont aussi expérimenté de manière directe l'engagement des communautés chrétiennes de cette ville en faveur de l'unité. Au cours d'une rencontre avec les membres de ces communautés, ils ont écouté leur demande pour que disparaisse le signe douloureux de la division, que constitue l'existence de dates différentes pour Pâques. C'est dans une atmosphère de prière et de travail en commun que les participants ont étudié la question d'une date commune pour la célébration de Pâques, l'examinant sous ses différents aspects : théologique, historique, liturgique, catéchétique et pastoral. La consultation propose à toutes les Eglises les considérations et les recommandations suivantes.

La résurrection du Christ, fondement de notre foi commune

5. La foi apostolique de l'Eglise est fondée sur la réalité de la résurrection du Christ. Comme le dit saint Paul : *"Si l'on proclame que le Christ est ressuscité des morts, comment certains parmi vous peuvent-ils dire qu'il n'y a pas de résurrection des morts ? S'il n'y a pas de résurrection des morts, le Christ non plus n'est pas ressuscité. Et si le Christ n'est pas ressuscité, alors notre prédication est vaine, et vaine aussi votre foi"* (1 Co 15, 12-14). Considérée comme la victoire définitive sur les puissances du péché et de la mort, la résurrection du Seigneur n'est pas simplement un événement historique, mais également le signe de la puissance de Dieu contre toutes les forces qui peuvent nous tenir loin de son amour et de sa bonté. Cette victoire n'est pas seulement celle du Christ lui-même, mais aussi celle de tous ceux qui sont unis à lui (1 Pi 1, 3...). C'est une victoire qui marque le commencement d'une ère nouvelle (Jn 20, 17). La résurrection est l'expression suprême du don de la réconciliation et de l'unité qu'offre le Père en Christ et par l'Esprit. Elle est un signe de l'unité et de la réconciliation que Dieu veut pour la création tout entière.

6. Lorsque les apôtres entreprennent leur travail missionnaire, la Résurrection est au cœur même de leur prédication (1 Co 15, 1-17 ; Ac 2, 22-36 ; 1 Pi 1, 3) ; et de même, lorsque les évangélistes commencent à consigner par écrit certains aspects de l'enseignement du Seigneur et de son ministère, la Résurrection constitue le point culminant de leurs évangiles. Dans chacun des aspects de sa vie, l'Eglise primitive est d'abord et avant tout la communauté de la Résurrection. Ainsi, le culte de l'Eglise primitive est centré sur l'amour réconciliant de Dieu, tel qu'il se manifeste dans la Pâque salvatrice de la mort et de la résurrection du Christ. Le premier jour de la semaine est devenu le jour par excellence de l'assemblée chrétienne, car c'était le jour où le Seigneur était ressuscité des morts (Jn 20, 1 ; Ac 20, 7). Et en même temps il fut appelé le "huitième jour", jour de la création nouvelle et de l'accomplissement ultime. De plus, chaque année les chrétiens se remémoraient, et expérimentaient à la fois, le pouvoir toujours actuel de la passion et de la résurrection du Christ, au cours d'une célébration unique comprenant de multiples aspects. Cette célébration devint aussi l'occasion du baptême, dans lequel les chrétiens partageaient avec le Christ son passage de la mort à la vie, mourant eux-mêmes au péché et ressuscitant à une vie nouvelle en lui. Par conséquent, la manière de vivre des chrétiens était enracinée dans leur relation avec le Seigneur ressuscité et reflétait-elle la réalité nouvelle qu'il avait inaugurée (Co 3, 1-11).

Arrière-plan historique de nos différences actuelles

7. Le Nouveau Testament indique que la mort et la résurrection du Christ sont historiquement liées à la Pâque juive, mais les détails de cette connexion ne sont pas clairs. Selon les évangiles synoptiques, la Cène fut un repas pascal, ce qui situerait la

mort du Christ au lendemain de la fête, alors que selon saint Jean sa mort est survenue le jour même, en fait à l'heure précise où était immolé l'agneau pascal. A la fin du II^e siècle, certaines Eglises célébraient Pâques le jour de la Pâque juive, quel que soit le jour de la semaine, alors que d'autres le célébraient le dimanche suivant. Au IV^e siècle, la première de ces pratiques avait été abandonnée pratiquement partout, mais il restait encore d'autres différences dans la manière de calculer la date de Pâques. Le concile œcuménique réuni à Nicée en 325 décida que Pâques devrait être célébré le premier dimanche suivant la première pleine lune de printemps. A l'origine, la Pâque juive était célébrée à la première pleine lune après l'équinoxe de mars, mais au cours du III^e siècle, il arriva que certaines communautés juives calculent la date de la fête sans se référer à l'équinoxe : il en résulta que, certaines années solaires, la Pâque pouvait être célébrée deux fois au cours d'une même année. Le concile de Nicée s'efforça d'éviter cela en liant les principes de calcul de la date de Pâques aux normes en vigueur à l'époque de Jésus.

8. Bien que certaines différences dans les méthodes de calcul de la date de Pâques aient persisté même après Nicée, ce qui amenait parfois des disparités locales, le mode de calcul fondé sur les travaux des astronomes et des savants d'Alexandrie était, au VI^e siècle, universellement accepté. Cependant, au XVI^e siècle, le décalage entre ce mode de calcul et les données issues des observations astronomiques devint évident. C'est ce qui conduisit le pape Grégoire XIII, en 1582, à reformer le calendrier. Depuis cette date, les chrétiens d'Occident calculent la date de Pâques selon ce nouveau calendrier – le calendrier grégorien –, alors que les Eglises d'Orient ont dans leur ensemble continué à suivre l'ancien calendrier julien. Bien que certaines Eglises orthodoxes aient introduit en 1923 des changements dans leur calendrier, ceux-ci n'affectèrent que les dates des fêtes fixes, et le calcul de la date de Pâques resta fondé sur le calendrier julien. Nos différences actuelles quant au calcul de la date de Pâques sont donc imputables à des différences de calendrier et de tables lunaires plutôt qu'à des différences fondamentales d'ordre théologique.

9. En étudiant les différents mécanismes du calcul de la date de Pâques, la présente consultation a pris acte du fait que les deux systèmes de calcul employés actuellement, tant le système oriental, fondé sur le calendrier julien, que le système occidental, fondé sur le calendrier grégorien, donnent des résultats qui s'écartent à certains égards des données astronomiques telles qu'elles sont déterminées par des calculs scientifiques précis. Comme chacun sait, le décalage du calendrier julien par rapport au calendrier astronomique est aujourd'hui de treize jours ; le décalage du calendrier grégorien n'est pas significatif aujourd'hui mais il le sera dans un futur lointain. Ce que l'on sait moins en revanche c'est que, tant dans le calendrier julien que dans le grégorien les calculs servant à déterminer le cycle lunaire s'appuient sur des tables conventionnelles. Dans un cas comme dans l'autre, ces tables donnent parfois des résultats qui s'écartent des données astronomiques.

Pertinence toujours actuelle du concile de Nicée

10. Au cours de leurs délibérations les participants de la consultation en sont venus à mieux apprécier la pertinence toujours actuelle du concile de Nicée pour la discussion en cours. Les décisions de ce concile, enracinées comme elles le sont dans l'Écriture et la Tradition, en sont venues à être considérées comme normatives pour toute l'Église.

a) En dépit de différences dans le mode de calcul, les principes de calcul des Eglises d'Orient et d'Occident sont fondés sur les normes établies à Nicée. Ce fait est très significatif. Dans la situation actuelle de division, toute décision d'une Église ou d'un

groupe d'Eglises de s'écarter de ces normes ne ferait qu'accroître la difficulté pour résoudre les différences encore en suspens.

b) Les décisions du concile de Nicée témoignent d'un désir d'unité. Le but du concile était, à partir des données scripturaires touchant au rapport entre la passion et la résurrection du Christ d'une part et la Pâque d'autre part, d'établir des principes qui encourageraient une unique observance annuelle de Pâques par toutes les Eglises. En recherchant l'unité de cette manière, le concile démontrait aussi son intérêt pour la mission de l'Eglise dans le monde. Il était conscient que la désunion sur un point aussi central était une cause de scandale.

c) Les normes de Nicée affirment l'intime connexion entre la Pâque biblique (voir tout particulièrement Ex 12, 18 ; Lv 23, 5 ; Nb 28, 1b ; Dt 16, 1-2) et la célébration chrétienne du "Christ, notre agneau pascal" (1 Co 5, 7). Si le concile a rejeté le principe d'une dépendance par rapport au calcul juif de son époque, c'est parce que celui-ci avait été modifié [par rapport à l'époque du Christ] et était devenu inadapté, et non parce qu'il considérait cette connexion comme sans importance.

d) Au cours des discussions, la présente consultation a également acquis une compréhension plus profonde de la richesse du symbolisme que permettent les normes de Nicée. Le culte de nombreuses Eglises, plus particulièrement dans les lectures bibliques et l'hymnographie du temps pascal, rappelle aux chrétiens non seulement le lien important qui existe entre la Pâque juive et la fête de Pâques chrétienne mais aussi d'autres aspects de l'histoire du salut. Il leur est rappelé, par exemple, que dans la résurrection du Christ, c'est toute la création qui est renouvelée. C'est pour cette raison que des sources chrétiennes primitives lient le récit des sept jours de la création dans la Genèse avec la semaine de la passion, de la mort et de la résurrection du Christ.

e) Le concile de Nicée donne également une leçon toujours valable aux chrétiens d'aujourd'hui dans sa volonté de s'appuyer sur la science contemporaine pour calculer la date de Pâques. Cherchant à promouvoir l'unité concrète des Eglises, le concile n'a pas pour autant élaboré lui-même une réglementation détaillée du comput pascal. En revanche, il attendait que les Eglises utilisent la science la plus exacte de leur temps pour calculer les données astronomiques nécessaires (l'équinoxe de mars et la pleine lune).

II. DEUX RECOMMANDATIONS

Première recommandation

11. La présente consultation estime que, de nos jours, le meilleur moyen de parvenir à une date commune de Pâques serait :

a) de maintenir les normes de Nicée (Pâques doit tomber le dimanche suivant la première pleine lune de printemps) ;

b) de calculer les données astronomiques (équinoxe de printemps et pleine lune) avec les moyens scientifiques les plus précis ;

c) d'utiliser comme référence de calcul le méridien de Jérusalem, lieu de la mort et de la résurrection du Christ.

12. Cette recommandation est fondée sur les raisons suivantes ;

a) En faveur du maintien des normes de Nicée

(1) L'Eglise a besoin de se souvenir de ses origines, notamment du lien étroit entre la Pâque biblique et la passion et la résurrection de Jésus-Christ, lien qui reflète tout le déroulement de l'histoire du salut. La présente consultation estime que, en éliminant toute référence aux normes bibliques concernant le calcul de la Pâque, une date fixe rendrait ce lien plus obscur et plus faible.

(2) Pâques a une dimension cosmique. Par la résurrection du Christ, le soleil, la lune et tous les éléments sont restaurés dans leur capacité originelle de célébrer la gloire de Dieu (Ps 18 [19], 1-2 ; 148, 3). Pâques révèle le lien étroit qui existe entre la création et la rédemption, deux aspects inséparables de la révélation de Dieu. Les principes de calcul de la date de Pâques nicéens, fondés sur les cycles du soleil et de la lune font apparaître cette dimension cosmique bien mieux qu'un système de date fixe.

(3) Une date de Pâques mobile fait non seulement découvrir d'importants aspects symboliques de cette fête mais elle révèle aussi de manière palpable le cheminement spectaculaire par lequel la Résurrection brise les routines confortables de ce monde. S'il est vrai que sous certains aspects une telle date mobile est moins commode qu'un dimanche fixe, elle attire cependant l'attention sur un point théologique significatif qui, autrement, pourrait passer inaperçu.

(4) Une précédente consultation du COE sur la date de Pâques (Chambésy, 1970) avait noté : *"Dans tous les cas, les motifs qui amèneront les Eglises à une solution seront entièrement fondés sur la signification religieuse de la fête et leur objectif sera l'unité chrétienne plutôt que la satisfaction d'intérêts purement séculiers"*. La présente consultation partage pleinement cet avis.

(5) Ce qui sous-tend la présente recommandation constitue, pour la plupart des Eglises, un aspect important de la Tradition. Chercher à adopter un dimanche fixe soulèverait des difficultés pour beaucoup d'Eglises et, si cela était introduit unilatéralement par une Eglise ou un groupe d'Eglises il pourrait bien en résulter non plus deux mais trois dates différentes de Pâques dans une même année.

b) En faveur des calculs scientifiques

En recommandant le calcul des données astronomiques par les moyens scientifiques les plus précis (au lieu de faire confiance, par exemple, aux tables cycliques conventionnelles où à l'observation personnelle) la consultation estime être totalement fidèle à l'esprit du concile de Nicée qui, lui aussi, souhaitait faire usage des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Nous sommes heureux que des experts en astronomie aient déjà fourni les calculs nécessaires : ils sont commodément présentés dans *Synodica*, volume V (Chambésy-Genève, Les éditions du Centre orthodoxe, 1981), p. 133-149.

c) En faveur du méridien de Jérusalem

Les observations astronomiques dépendent naturellement du lieu pris comme point de référence sur la terre. La présente consultation estime qu'il est approprié d'utiliser le méridien de Jérusalem, lieu de la passion et de la résurrection du Christ, comme point de

référence nécessaire pour le calcul de l'équinoxe de mars et de la pleine lune qui suit.

13. La recommandation énoncée ci-dessus aura des implications différentes pour les Eglises d'Orient et d'Occident dans leur recherche d'une fidélité renouvelée à Nicée. Les unes et les autres auront besoin de former leurs fidèles. Les changements dans la datation de Pâques seront plus perceptibles pour les Eglises d'Orient que pour celles d'Occident. Compte tenu des contextes dans lesquels vivent les premières, cela nécessitera de la patience et du tact. Pour les Eglises d'Occident, par contre, le défi résidera peut-être dans la manière de faire saisir les aspects les plus profonds des principes de Nicée pour le comput pascal, tels que ceux résumés plus haut, et dans la manière de sensibiliser leurs fidèles aux préoccupations et aux perspectives des Eglises d'Orient.

14. La présente consultation est bien consciente des conditions particulières dans lesquelles vivent de nombreuses Eglises d'Orient. Dans certains pays du Moyen-Orient et de l'Europe de l'Est, là où les Eglises ont vécu face au défi d'autres religions ou d'idéologies matérialistes, la fidélité au "vieux calendrier" a été le symbole de la volonté des Eglises de préserver leur intégrité et leur liberté face aux forces hostiles de ce monde.

Il est clair que dans ces situations toute perspective de changement dans le calcul de la date de Pâques devra être présentée avec précaution et avec une grande sensibilité pastorale.

15. Afin d'aider les Eglises lorsqu'elles examineront la recommandation ci-dessus, la consultation annexe à ce rapport un tableau des dates de Pâques fondées sur les données astronomiques déjà indiquées, de 2001 à 2025. Pour faciliter les comparaisons, le tableau indique aussi les dates de Pâques selon les calendriers grégorien et julien actuellement en vigueur, ainsi que la date de la première lune de printemps, c'est-à-dire celle qui suit l'équinoxe de mars, d'après les calculs astronomiques (voir Ex 12, 18 ; Lv 23, 5 ; Nb 28, 16 ; Dt 16 1-2), et la date de la Pâque selon le comput juif actuel.

Deuxième recommandation

16. La présente consultation recommande aussi aux Eglises de prendre dès maintenant un temps d'étude et de réflexion afin d'établir aussitôt que possible une date commune pour Pâques selon les lignes directrices exposées ci-dessus. En 2001 les dates de Pâques obtenues par les modes de calcul actuellement en vigueur dans nos Eglises coïncideront. Les chrétiens entreront ensemble dans un nouveau siècle et un nouveau millénaire, avec de nouvelles possibilités de témoigner de la résurrection du Christ et de proclamer leur joie de sa victoire sur le péché, la souffrance et la mort.

L'unité qui se manifestera du fait que les chrétiens célèbreront Pâques à la même date sera pour beaucoup un signe d'espérance et un témoignage pour le monde. Cette célébration de Pâques à la même date devrait être non l'exception mais la règle.

17. La voie est désormais ouverte pour que les Eglises reconsidèrent leur pratique actuelle de détermination de la date de Pâques. Dans un premier temps, entre 1997 et 2001, la consultation encourage les Eglises à prendre en considération les recommandations proposées ici et, si elles les estiment acceptables dans leur principe, d'explorer les moyens de les mettre en pratique selon leurs propres procédures, à la lumière de leurs propres opportunités et dans leur propre contexte. La présente consultation propose que, durant ces années, les Eglises se consultent mutuellement sur les moyens de parvenir à une date commune de Pâques. Au cours de cette même

période, la consultation encourage aussi, en tant que mesures intérimaires, la poursuite des initiatives locales et régionales qui existent déjà en vue d'une célébration de Pâques à la même date.

18 . Comme deuxième étape, la consultation propose que l'année 2001 soit une occasion propice pour que les Eglises passent en revue les réactions et évaluent les progrès accomplis vers un accord en la matière. Elle recommande donc qu'en coopération avec ses partenaires œcuméniques et d'autres groupes chrétiens, le COE organise à cette date une consultation qui permette de faire le bilan de ces évaluations et de discuter une mise en application.

19. Les participants de cette consultation espèrent sincèrement que les Eglises tiendront compte – sans tarder et dans la prière – des recommandations de ce rapport, les considérant comme un pas en avant sur le chemin d'un témoignage commun à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ.

[Traduit de l'original anglais par les soins du SOP. Certains intertitres sont de notre rédaction.]

PARTICIPANTS :

Dr Bert BEACH, USA (pour la Conférence générale des Adventistes du septième jour)
 Métropolitain DAMASKINOS (Papandreou), Suisse (pour le patriarcat œcuménique)
 Chanoine John R. HALLIBURTON, Royaume-Uni (pour la Communion anglicane)
 Rév. Fayiz Y. HENAIN, Syrie (pour les Eglises évangéliques au Moyen-Orient)
 Père Davet MIKAELIAN, Syrie (pour l'Eglise apostolique arménienne)
 Archevêque Botros MARAYATI, Syrie (Eglise catholique arménienne, pour le Conseil des Eglises du Moyen-Orient)
 Vén. Dr. Koenraad OUWENS, Pays-Bas (pour les Eglises vieilles-catholiques de l'union d'Utrecht)
 Mgr. John RADANO, Cité du Vatican (pour le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens)
 M. Alexandre SOLOGOUB, Syrie (pour le patriarcat de Moscou)
 Archevêque Dr. Gunnar WEMAN, Suède (pour la Fédération luthérienne mondiale)
 Métropolitain ELIE (Youssef), Syrie (pour le patriarcat orthodoxe d'Antioche)

INVITES :

Métropolitain GREGORIOS Yohanna Ibrahim (Eglise syriaque orthodoxe)
 M. Razek SYRIANI (Eglise syriaque orthodoxe)

CONSULTANTS :

Prof. John H. ERICKSON, USA (Eglise orthodoxe en Amérique)
 Rév. Dr. Ronald KYDD, Canada (Assemblées Pentecôtistes du Canada)

CADRES DU COE :

Père Dr. Thomas FITZGERALD (patriarcat œcuménique)
 Rév. Dr HELLER (Eglise évangélique d'Allemagne).

Tableau des dates de Pâques de 2001 à 2025

Années	PAQUES calcul astronomique	PAQUES calendrier grégorien	PAQUES calendrier julien	PLEINE LUNE DE PRINTEMPS calcul astronomique	PAQUE JUIVE
2001	15 avril	15 avril	15 avril	8 avril	8 avril
2002	31 mars	31 mars	5 mai	28 mars	28 mars
2003	20 avril	20 avril	27 avril	16 avril	17 avril
2004	11 avril	11 avril	11 avril	5 avril	6 avril
2005	27 mars	27 mars	1er mai	25 mars	24 avril
2006	16 avril	16 avril	23 avril	13 avril	13 avril
2007	8 avril	8 avril	8 avril	2 avril	3 avril
2008	23 mars	23 mars	27 avril	21 mars	20 avril
2009	12 avril	12 avril	19 avril	9 avril	9 avril
2010	4 avril	4 avril	4 avril	30 mars	30 mars
2011	24 avril	24 avril	24 avril	18 avril	19 avril
2012	8 avril	8 avril	15 avril	6 avril	7 avril
2013	31 mars	31 mars	5 mai	27 mars	26 mars
2014	20 avril	20 avril	20 avril	15 avril	15 avril
2015	5 avril	5 avril	12 avril	4 avril	4 avril
2016	27 mars	27 mars	1er mai	23 mars	23 avril
2017	16 avril	16 avril	16 avril	11 avril	11 avril
2018	1er avril	1er avril	8 avril	31 mars	31 mars
2019	24 mars	21 avril	28 avril	21 mars	20 avril
2020	12 avril	12 avril	19 avril	8 avril	9 avril
2021	4 avril	4 avril	2 mai	28 mars	28 mars
2022	17 avril	17 avril	24 avril	16 avril	16 avril
2023	9 avril	9 avril	16 avril	6 avril	6 avril
2024	31 mars	31 mars	5 mai	25 mars	23 avril
2025	20 avril	20 avril	20 mai	13 avril	13 avril

DOCUMENTATION DISPONIBLE

- **Colloque sur la date de Pâques.** Centre orthodoxe de Chambésy (Suisse), 1977. Communications du métropolite DAMASKINOS (Papandréou), de N. KONTOPOULOS, l'évêque PIERRE (L'Huillier), E. BRANISTE, J. ERICKSON et N. PATRINACOS. 65 pages. *Supplément au SOP n° 20-A*, 45 FF franco.
- **Deuxième Conférence préconciliaire.** Centre orthodoxe de Chambésy, 3-12 septembre 1982. *Supplément au SOP n° 71-A*, 30 FF franco. [Contient notamment, p.16-17 et 20-21, le rapport de la commission *ad hoc* et les décisions de la Conférence, concernant la question du calendrier et celle d'une date commune pour la célébration de Pâques.]
- **Pourquoi une fête de Pâques si tardive ?** Point de vue de Pierre SOLLOGOUB. SOP n° 77 (avril 1983), p. 12-13. Au prix de la photocopie : 1 FF (+ frais de port).
- **La date de Pâques et le calendrier orthodoxe.** Un entretien avec le père Alexis KNAZEV et Nicolas OSSORGUINE. Propos recueillis par Marc ANDRONIKOF et Daniel STRUVE. SOP n° 108 (mai 1986), p. 17-20. Au prix de la photocopie : 2 FF (+ frais de port).

 Directeur de la publication : Michel EVDOKI'OV

Abonnement annuel

 Rédaction : Irène BARBUT, Pierre SOLLOGOUB,
 Jean TCHEKAN, Richard et Barbara VAUX

 Réalisation : Serge TCHEKAN et Olga VICTOROFF
 ISSN 0338 - 2478

 France
 Autres pays
SOP mensuelSOP + Suppléments

200 F

400 F

225 F

500 F

Commission paritaire : 56 935

Tiré par nos soins

 c.c.p. : 21 016 76 I. Paris
 Tarifs PAR AVION sur demande